



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 28 mars 2017 — N° 239

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, M. Drolet (Jean-Lesage) fait une déclaration afin de souligner le succès du concert-bénéfice au profit de la Fondation Laurent-Breton.

M. Lelièvre (Gaspé) fait une déclaration afin de féliciter les citoyens de la circonscription de Gaspé pour leur engagement dans le but d'améliorer l'accès à des services d'hémodialyse.

Mme Melançon (Verdun) fait une déclaration afin de souligner l'inauguration de L'École de cirque de Verdun.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de Patrimoine hilairemontais.

Mme Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de féliciter Mme Marie-Anne Gagnon-Simard, de la circonscription de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, pour son engagement bénévole.

28 mars 2017

Mme Lamarre (Taillon) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire du Centre communautaire des aînés et aînées de Longueuil.

Mme Tremblay (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner le Mois de la nutrition.

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire du Service d'entraide de Breakeyville.

M. Coiteux (Nelligan) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Benoit Langevin, lauréat du concours Viva MTL.

M. Arcand (Mont-Royal) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de l'organisme Femmes du monde à Côte-des-Neiges.

À 13 h 53, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 heures.

28 mars 2017

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Moreau, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, transmet le message suivant de Son Honneur le lieutenant-gouverneur à M. le président, qui en fait lecture à l'Assemblée :

BUREAU DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Conformément aux dispositions de l'article 54 de la Loi constitutionnelle de 1867, je transmets et recommande à la considération de l'Assemblée nationale les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 2018.

Québec, le 24 mars 2017

J. Michel Doyon

M. Moreau, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, dépose :

La stratégie de gestion des dépenses – Budget de dépenses 2017-2018 (versions française et anglaise);

(Dépôt n° 3069-20170328)

Le budget de dépenses 2017-2018 – Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées (versions française et anglaise);

(Dépôt n° 3070-20170328)

Le budget de dépenses 2017-2018 – Crédits des ministères et organismes (versions française et anglaise);

(Dépôt n° 3071-20170328)

Le budget de dépenses 2017-2018 – Budget des fonds spéciaux (versions française et anglaise);

(Dépôt n° 3072-20170328)

28 mars 2017

Le budget de dépenses 2017-2018 – Budget des organismes autres que budgétaires (versions française et anglaise);

(Dépôt n° 3073-20170328)

Le budget de dépenses 2017-2018 – Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes (versions française et anglaise);

(Dépôt n° 3074-20170328)

Le budget de dépenses 2017-2018 – Renseignements supplémentaires (versions française et anglaise);

(Dépôt n° 3075-20170328)

Les infrastructures publiques du Québec – Le plan québécois des infrastructures 2017-2027 et les plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2017-2018 (versions française et anglaise).

(Dépôt n° 3076-20170328)

M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément aux dispositions de l'article 280 du Règlement, les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 2018 soient déferés en commission plénière afin que celle-ci les étudie et en adopte le quart.

La motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à une motion sans préavis.

Motions sans préavis

M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

QUE suite à une entente entre les députés ministériels et les députés de l'opposition, l'Assemblée procède à l'étude et à l'adoption des crédits provisoires 2017-2018 conformément aux dispositions de l'article 87, alinéa 1, paragraphe 4.1° ainsi que des articles 280 et 281 de notre Règlement et ce, selon les modalités subséquentes;

28 mars 2017

QUE dès l'appel des affaires du jour de la séance du 29 mars 2017, l'Assemblée se constitue en commission plénière et procède à l'étude des crédits provisoires de la manière suivante :

QUE, pour une durée maximum de 1 heure, le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QUE dès après et pour une durée maximum de 1 heure 30 minutes, le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QUE par la suite, la commission plénière suspende ses travaux et que les travaux de l'Assemblée soient suspendus jusqu'à 15 heures;

QUE dès 15 heures, la commission plénière poursuive ses travaux et que pour une durée maximum de 1 heure, la ministre de la Justice puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QUE dès après et pour une durée maximum de 1 heure 30 minutes, le ministre de la Santé et des Services sociaux puisse échanger avec les députés de l'opposition;

QU'immédiatement au terme de cet échange, le président de la commission plénière mette aux voix le quart des crédits pour l'année financière 2017-2018;

QU'ensuite, le président de la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée et que celle-ci se prononce sans débat sur ledit rapport puis sur le projet de loi de crédits qui y fait suite, le tout conformément au premier alinéa de l'article 281 du Règlement;

28 mars 2017

QU'enfin, et ce suivant le deuxième alinéa de l'article 281 du Règlement, il soit permis au leader du gouvernement de présenter une motion sans préavis et non débattue afin que l'étude de l'ensemble des crédits budgétaires, sauf ceux de l'Assemblée, soit renvoyée en commissions permanentes;

QUE les remarques préliminaires pour chacun des échanges avec les ministres susmentionnés soient fixées à un maximum de 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 2 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 1 minute 30 secondes pour l'ensemble des députés indépendants;

QUE pour chacun des échanges avec les ministres susmentionnés, l'équivalent d'un bloc de 4 minutes par heure d'échange soit réservé à l'ensemble des députés indépendants;

QUE le temps non utilisé, le cas échéant, par les députés indépendants soit redistribué proportionnellement entre le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et le deuxième groupe d'opposition;

QUE, à tout moment, le président de l'Assemblée ou de la commission plénière puisse suspendre les travaux;

QUE, malgré l'article 20 du Règlement, la commission plénière et l'Assemblée puissent poursuivre leurs travaux jusqu'à ce que cette dernière se soit prononcée sur le projet de loi de crédits et sur la motion de renvoi de l'ensemble des crédits budgétaires sauf ceux de l'Assemblée en commissions permanentes;

QUE cette motion devienne un ordre de l'Assemblée et qu'elle ait préséance sur toutes dispositions incompatibles du Règlement.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

28 mars 2017

Dépôts de documents

M. Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dépose :

Les Comptes 2015-2016 du Fonds vert.

(Dépôt n° 3077-20170328)

Mme Weil, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, dépose :

Le plan stratégique 2016-2021 du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

(Dépôt n° 3078-20170328)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 23 février 2017 par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) concernant la création d'une commission d'enquête judiciaire indépendante provinciale afin d'enquêter sur la relation entre les femmes autochtones du Québec et les institutions policières;

(Dépôt n° 3079-20170328)

La réponse à la question écrite n° 225 concernant la toiture du Stade olympique, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 14 mars 2017 par M. Traversy (Terrebonne);

(Dépôt n° 3080-20170328)

La réponse à la question écrite n° 228 concernant une aide financière à venir pour les pomiculteurs aux prises avec l'épidémie de brûlure bactérienne qui a sévi dans les Laurentides en 2016, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 15 mars 2017 par M. Martel (Nicolet-Bécancour).

(Dépôt n° 3081-20170328)

28 mars 2017

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Lamarre (Taillon) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 5 décembre 2016, adressée à Mme Frédérique Ponche, présidente du regroupement des infirmières françaises du Québec, par M. Sébastien Gros, chef de cabinet du premier ministre de la République française, concernant les disparités et inégalités salariales des infirmières et infirmiers français établis au Québec;

(Dépôt n° 3082-20170328)

Copie d'une lettre, en date du 2 février 2017, adressée à Mme Frédérique Ponche, présidente du regroupement des infirmières françaises du Québec, par la ministre des Affaires sociales et de la Santé de la République française, concernant les disparités et inégalités salariales des infirmières et infirmiers français établis au Québec.

(Dépôt n° 3083-20170328)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Maltais (Taschereau), conjointement avec M. Blais, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M. Caire (La Peltrie), M. Khadir (Mercier), M. Surprenant (Groulx), M. Sklavounos (Laurier-Dorion) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le caractère historique et patrimonial du pont de Québec, le plus long pont de type porte-à-faux du genre au monde;

QU'elle rappelle que le pont de Québec a été désigné lieu historique national du Canada en 1995 et que la Société canadienne du génie civil et l'American Society for Civil Engineering ont désigné le pont de Québec comme monument historique du génie civil international;

28 mars 2017

QU'à ce titre, l'Assemblée nationale reconnaisse l'importance de le conserver, déclare que sa disparition serait une perte importante et qu'il ne saurait être question de le démolir;

Enfin, qu'elle demande au propriétaire et au gouvernement fédéral de respecter leur engagement concernant les travaux d'entretien du pont.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Mme Samson (Iberville), conjointement avec Mme Maltais (Taschereau) et M. Surprenant (Groulx), présente une motion concernant les rénovations du Grand Théâtre de Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Khadir (Mercier), conjointement avec M. Therrien (Sanguinet) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant le projet pilote avec Uber; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, Mme Weil, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, conjointement avec Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Roy (Montarville), M. Khadir (Mercier), M. Surprenant (Groulx), M. Sklavounos (Laurier-Dorion) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale;

28 mars 2017

QU'elle réitère son engagement ferme à prévenir et contrer toute forme de racisme et de discrimination.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 98, Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 121, Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 298 du Règlement, M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée que l'interpellation du vendredi 31 mars 2017 entre M. Martel (Nicolet-Bécancour) et M. Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, portant sur le sujet suivant : « La gestion chaotique à la Société des traversiers du Québec », est reportée au lundi 3 avril 2017, de 10 heures à 12 heures.

28 mars 2017

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 04, à la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 16 heures.

Les travaux reprennent à 16 h 05.

Affaires prioritaires

Discours du budget

M. Leitão, ministre des Finances, prononce le discours du budget.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Leitão, ministre des Finances, dépose les documents suivants :

Le sommaire des opérations budgétaires consolidées – Résultats préliminaires 2016-2017;

(Dépôt n° 3084-20170328)

Le sommaire des opérations budgétaires consolidées – Prévisions 2017-2018;

(Dépôt n° 3085-20170328)

Les revenus consolidés – Prévisions 2017-2018;

(Dépôt n° 3086-20170328)

Les dépenses consolidées – Prévisions 2017-2018;

(Dépôt n° 3087-20170328)

28 mars 2017

Les dépenses du fonds général – Prévisions 2017-2018;
(Dépôt n° 3088-20170328)

Les opérations non budgétaires – Prévisions 2017-2018;
(Dépôt n° 3089-20170328)

Le discours sur le budget 2017-2018 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 3090-20170328)

Les renseignements additionnels 2017-2018 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 3091-20170328)

Le plan économique du Québec – Financement de la santé (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 3092-20170328)

Le plan économique du Québec – Jeunesse (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 3093-20170328)

Le plan économique du Québec – Transport collectif (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 3094-20170328)

Le plan économique du Québec – Fonds des générations (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 3095-20170328)

Le plan économique du Québec – Éducation et enseignement supérieur (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 3096-20170328)

La documentation budgétaire – Une reddition de comptes sur les finances publiques de l'État (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 3097-20170328)

Le plan économique du Québec – Mars 2017 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 3098-20170328)

Le plan économique en bref – Mars 2017 (versions française et anglaise);
(Dépôt n° 3099-20170328)

28 mars 2017

Le plan économique du Québec – Liste des communiqués de presse (versions française et anglaise).

(Dépôt n° 3100-20170328)

À la fin de son intervention, M. Leitão, ministre des Finances, propose que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

M. Marceau (Rousseau) fait quelques commentaires au nom de l'opposition officielle.

M. Bonnardel (Granby) fait quelques commentaires au nom du deuxième groupe d'opposition.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 29 mars 2017, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 45, M. le président lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 29 mars 2017, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON